



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Juin 2022
Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l’instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l’ensemble des éléments d’actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 juin 2022, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé d’expositions sur des personnes publiques sous forme de prêts pour EUR 54,1 milliards (dont EUR 1,1 milliard de liquidités déposées à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 4,8 milliards, et d’expositions sur des établissements de crédit (titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides) pour EUR 0,6 milliard, qui sont présentées dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 30/06/2022	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	58 906 736	2 975	58 909 711
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	577 158	-	577 158
TOTAL	59 483 894	2 975	59 486 869

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d’obtenir un financement lors des appels d’offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n’a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d’accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n’a été mobilisé au 30 juin 2022 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s’ils sont devenus non éligibles, en attendant qu’ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n’inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d’éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt cautionné ou garanti par une hypothèque.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 30/06/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽⁴⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
État :								
- refinancements export	-	-	5 388 046	-	5 388 046	-	-	-
- autres	20 481	-	64	230 000	250 545	-	-	-
Banque de France ⁽²⁾	1 068 737	-	-	-	1 068 737	-	-	-
Régions	2 627 286	65 009	228 216	-	2 920 510	-	-	-
Départements	7 291 085	-	121 741	-	7 412 826	-	-	-
Communes	14 603 883	13 336	276 388	-	14 893 607	103 572	2 918	-95
Groupements de communes ⁽³⁾	13 936 745	53 816	67 476	-	14 058 037	4 752	458	-11
Établissements publics :								
- de santé	6 125 067	-	-	-	6 125 067	28 459	175	-129
- d'habitat social	802 191	-	-	-	802 191	677	-	-
- autres	757 455	149 990	239	-	907 684	-	-	-10
Sous-total	47 232 929	282 151	6 082 170	230 000	53 827 250	137 460	3 551	-245
Autriche								
Länder	-	-	163 815	-	163 815	-	-	-
Sous-total	-	-	163 815	-	163 815	-	-	-
Belgique								
Régions	392	-	27 454	-	27 846	-	-	-
Établissements publics	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	392	-	27 454	-	27 846	-	-	-
Canada								
Communes	100 287	-	34 485	-	134 772	-	-	-
Établissements publics	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	100 287	-	34 485	-	134 772	-	-	-
Espagne								
État	-	180 000	-	-	180 000	-	-	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
Communes	64 319	-	-	-	64 319	-	1 642	-
Sous-total	64 319	230 000	-	-	294 319	-	1 642	-
Etats-Unis								
États fédérés	-	147 488	-	-	147 488	-	-	-
Sous-total	-	147 488	-	-	147 488	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 30/06/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
État	-	1 150 451	-	-	1 150 451	-	-	-17 494
Régions	-	1 647 646	-	-	1 647 646	-	-	-
Provinces	-	411 280	-	-	411 280	-	-	-
Communes	3 311	714 188	-	-	717 499	-	-	-
Groupements de communes	-	8 885	-	-	8 885	-	-	-
Sous-total	3 311	3 932 450	-	-	3 935 761	-	-	-17 494
Japon								
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Communes	4 873	-	-	-	4 873	-	-	-
Groupements de communes	859	-	-	-	859	-	-	-
Sous-total	5 732	-	-	-	5 732	-	-	-
Suède								
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Cantons	65 253	-	60 350	-	125 603	-	-	-
Communes	210 281	-	-	-	210 281	-	-	-
Sous-total	275 533	-	60 350	-	335 883	-	-	-
Supranational								
Organismes internationaux	8 355	-	-	-	8 355	-	-	-
Sous-total	8 355	-	-	-	8 355	-	-	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	47 709 349	4 617 089	6 368 274	230 000	58 924 712	137 460	5 193	-17 739
Provisions Collectives					-17 976			
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	-	58 906 736	-	-	

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :
- provisions pour créances douteuses : EUR 235 milliers.
- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 17 504 milliers.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 Juin 2022.

(3) Dont EUR 12 709 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition sur personnes publiques dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2022

Maturité résiduelle finale		
Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Encours total
0	1 076	1 180 611
1	2 693	649 851
2	2 039	607 643
3	4 190	1 084 865
4	2 621	1 609 233
5	2 138	1 681 859
6	3 001	2 389 946
7	2 408	3 455 329
8	2 913	3 085 220
9	1 938	2 356 665
10	1 467	2 628 309
11	1 716	2 962 116
12	1 669	5 028 029
13	1 944	4 590 832
14	1 649	4 085 558
15	1 301	3 419 083
16	1 034	2 642 605
17	1 046	2 398 572
18	883	2 929 959
19	783	3 078 013
20	511	1 855 722
21	196	478 630
22	273	576 990
23	202	481 651
24	230	764 974
25	173	722 472
26	81	1 002 132
27	122	408 405
28	64	431 265
29	51	213 880
30	42	179 701
31	37	28 901
32	11	71 177
33	23	100 633
34	20	30 967
35	19	36 796
36	7	22 231
37	5	25 225
38	2	20 476
39	1	6 422
	40 579	59 322 948
ÉCART DE CHANGE		- 398 236
Provisions collectives non ventilées		- 17 976
TOTAL GÉNÉRAL		58 906 736

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2022

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2022	Taux de RA fin de période
France		
Etat	-	-
Régions	2 324	0,09%
Départements	2 500	0,03%
Communes	4 425	0,03%
Groupements de communes	1 311	0,01%
Etablissements publics :		
- de santé	22 320	0,37%
- d'habitat social	422	0,05%
- autres établissements publics	573	0,07%
Sous-total	33 876	0,06%
TOTAL expositions sur personnes publiques	33 876	0,06%

Le taux de RA calculé à la fin du premier semestre 2022 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus à fin juin 2022 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2021, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,19% correspondant à EUR 112 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2022, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2022	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	126 048
	Autres pays	409 343
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Créances liées à la gestion des instruments financiers à terme auprès de la société mère, SFIL	France	36 910
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 857
TOTAL GÉNÉRAL		577 158

Les titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides sont des expositions sur des établissements de crédit qui correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit. Cette rubrique peut également inclure les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises et des prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie. Au 30 juin 2022, cette rubrique inclut une créance liée à la gestion des instruments financiers à terme, qui correspond à du cash collatéral versé à SFIL.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques. Au 30 juin 2022, aucune provision spécifique n'était enregistrée sur les titres bancaires.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les valeurs de remplacement doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours. Au 30 juin 2022, ces conditions sont remplies.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2022

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	11	91 266	-	182 352	-	-	273 618
1	10	-	-	-	69 861	-	69 861
2	3	-	-	-	137 579	-	137 579
3	3	-	-	-	46 100	-	46 100
4	3	-	-	-	50 000	-	50 000
Total	30	91 266	-	182 352	303 540	-	577 158

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue (donc à moins de 3 mois).

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu au cours du premier semestre de l'année 2022, ni au cours de l'année 2021.

5. LE RISQUE DE TAUX

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe de EUR 80 millions. Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante:

- Micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap ;
- Macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macrocouverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre €str;

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité à court terme. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont analysés et gérés à travers le suivi des impasses (ou *gaps*) de taux fixe, d'index et de fixing :

Impasse taux fixe	Le risque est suivi à travers la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) par pilier à une variation des taux de 10 bp
Impasse par index	Différence des emplois et des ressources, au bilan et au hors bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors bilan, par date de fixing.

Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensible aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

Pour gérer le risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)) :

- Jusqu'au 31 décembre 2021, le dispositif d'appétit au risque de taux fixe de la Caisse Française de Financement Local se déclinait en un set de limites encadrant les sensibilités globales et par time-bucket de la valeur actuelle nette (VAN). Cet encadrement se matérialisait par la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs étaient calculés pour quatre time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long terme, très long terme), et encadrés par des limites qui étaient calibrées pour ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Sensibilité	25,0	-10,1	-5,3	-3,3	-8,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	15,0	-4,4	-5,8	-3,0	-6,0
Moyen terme	10,0	-6,5	1,0	4,9	-1,7
Long terme	10,0	0,7	-1,4	-6,5	-0,4
Très long terme	9,0	0,1	0,9	1,3	0,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	30,0	12,4	7,7	13,3	12,7
Moyen terme	30,0	21,4	24,5	23,1	12,5
Long terme	30,0	16,7	26,0	10,6	18,2
Très long terme	30,0	8,3	5,7	15,0	13,0

- Depuis le 1er janvier 2022, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une nouvelle méthodologie d'encadrement du risque de taux: la mesure de ce risque est égale à la perte maximale observée en valeur actuelle nette (VAN) par rapport à huit scénarios différents d'évolution des taux. Ces huit scénarios correspondent aux six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier » auxquels s'ajoutent deux scénarios internes supplémentaires définis sur base des variations historiques des taux.

La perte maximale observée en fin de semestre parmi les huit scénarios considérés est présentée ci-dessous :

(En EUR millions)	Limite	31/12/2021 (proforma)	31/03/2022	31/06/2022
Perte maximale observée en VAN	(80)	(24,60)	(9,20)	(30,80)

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut ainsi :

- soit utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 juin 2022, ils s'élevaient à EUR 1 094,1 millions ;
- soit céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions bancaires, classées en valeurs de remplacement. Au 30 juin 2022, celles-ci s'élevaient à EUR 535,4 millions, nettes de provisions.
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 30 juin 2022, ceux-ci s'élevaient à EUR 2 764,1 millions.
 - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 juin 2022, ceux-ci s'élevaient à EUR 35 652,4 millions.

Au 30 juin 2022, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 40 046 millions (hors impact des éventuelles provisions et des swaps de couverture) d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France (y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France). Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de *run-off*, sont couverts par des excédents de trésorerie, des valeurs de remplacement, des actifs liquides de haute qualité ou des actifs éligibles au refinancement de la Banque de France.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus. Au 30 juin 2022, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur les deux premiers mois (avec un maximum de EUR 1,5 milliard) et un besoin de trésorerie sur les quatre derniers mois avec un besoin maximum de EUR 2,3 milliards à fin octobre pour lequel les mesures de gestion nécessaires ont été ou seront prises.

Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées et des actifs.

